

Compte rendu du Conseil Municipal du 10/04/2019

Le Conseil Municipal est convoqué le Mercredi 10 avril 2019 à 19 h 30 dans la salle de la mairie.

Ordre du Jour :

- M49 : Approbation compte de gestion , Compte administratif – Affectation de résultat - vote du budget primitif
- M14 : Approbation compte de Gestion, Compte administratif - Affectation de résultat - Vote du budget Primitif
- Vote des taxes
- Convention partenariat Commune / Lez'embouquinés / La Gerbe
- Demande de subvention
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Berbon Evelyne, Bignolles Martine, Eva Bonnaure, Carrasco Sylvie, Durand Philippe, Fraisse Bruno, Levailant Jean-Pierre, Linssolas Annie, Pailhès Nelly, Roblin Christine, Talagrand Philippe, Trillon Christian, Veyrat Bernard.

Excusés : Sylvie Carrasco, Annie Fernandes , Maryline Moreau , Eric Saint Pierre,

Secrétaire : Eva Bonnaure

Compte rendu affiché le 17 avril 2019

Délibération N° 2019-018 M49 – Compte administratif 2018

M. le Maire se retire ;

Sous la présidence de M. TALAGRAND Philippe, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 – M 49 qui se résume comme suit :

Excédent d'exploitation 2017	132 397.93 €
Recettes d'exploitation 2018	71 159.91 €
Dépenses d'exploitation 2018	<u>82 477.11 €</u>
<i>Excédent d'exploitation 2018</i>	<i>121 080.73 €</i>

Délibération N° 2019-019 M49- Compte de Gestion du Receveur Municipal

Le Compte de Gestion 2018 M 49 de M. le Receveur Municipal est adopté à l'unanimité

Délibération N° 2019-020 M49 – Affectation de Résultat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2018 comme suit :

121 080.73 € à l'article 002, excédent d'exploitation reporté.

Et d'affecter 111 846.73 € à l'article 001, excédent d'investissement reporté

Délibération N° 2019-021

Compte rendu du Conseil Municipal du 10/04/2019

M49 – Vote du Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif M49 -2019 présenté par M. TALAGRAND Philippe. Il s'équilibre comme suit :

- Recettes d'exploitation	205 804.56 €
- Dépense d'exploitation	205 804.56 €
- Recettes d'investissement	226 351.29 €
- Dépense d'investissement	226 351.29 €

Délibération N° 2019-022 Reversement du budget M49 au budget M14

Vu les articles R 2221-45 et R 2221-83 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le compte administratif 2018 M49 présente un excédent de 121 080.73 € en exploitation et un excédent de 111 846.73 € en investissement ;

Considérant que la commune n'envisage pas de programme de travaux d'un montant supérieur à l'excédent d'investissement ;

M. le Maire propose au Conseil d'effectuer un reversement au budget communal M14 d'un montant de 40 000.00 € à prélever sur l'excédent d'exploitation.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve la proposition et décide à l'unanimité d'effectuer un reversement au budget communal M14 d'un montant de 40 000.00 € à prélever sur l'excédent d'exploitation 2018.

Délibération N° 2019-023 Compte administratif M 14

Mr le Maire se retire ; Sous la présidence de M. Philippe TALAGRAND le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, et après avoir débattu, le compte administratif 2018 - M14 qui se résume ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Excédents reportés	510 661.04	€
Recettes de fonctionnement :	827 170.80	€
Dépenses de fonctionnement :	<u>620 998.10</u>	€
Excédent de fonctionnement :	716 833.74	€

Section d'investissement :

Déficit reporté	- 124 451.85	€
Recettes d'investissement 2017 :	545 233.84	€
Dépenses d'investissement 2017 :	<u>688 127.76</u>	€
Déficit d'investissement :	- 267 345.77	€

Délibération N°2019-024 Approbation du compte de gestion M14 de Mr le Receveur

Le compte de gestion M14 2019 de Mr le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2019-025

Compte rendu du Conseil Municipal du 10/04/2019

Délibération Affectation de résultat M14

Après avoir entendu le compte administratif 2018

- Considérant que les écritures sont régulières
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
- Constatant que le compte administratif présente :
 - un excédent de fonctionnement de 716 833.74 €
 - un déficit d'investissement de 267 345.77 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 449 487.97 € à l'article 002, excédent de fonctionnement reporté
- - 267 345.77 € au 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement

Délibération N°2019 -026 Budget M14

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et après avoir débattu, le budget primitif 2019 présenté par le Maire. Il s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 221 699.00	€
Recettes de fonctionnement :	1 221 699.00	€
Dépenses d'investissement :	1 085 245.77	€
Recette d'investissement :	1 085 245.77	€

Délibération N° 2019-027 Vote des taux d'imposition

Les nouveaux taux d'imposition seront donc augmentés pour l'année 2019 de 1.00 % sur l'ensemble des taxes.

Les nouveaux taux applicables sont :

Taxe d'habitation :	9.61	%
Taxe foncier bâti :	9.22	%
Taxe foncier non bâti :	59.29	%

Délibération N° 2019-028 RODP Télécom

Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom : redevance pour 2019 : 953.87 €.

Délibération N° 2019-029 Loyer shelter contenant le Nœud de Raccordement des Abonnés (« central téléphonique »)

Le loyer est fixé à 150€ conformément au bail civil.

Délibération N° 2019-030 Convention de partenariat Commune/Lez'embouquinés/La Gerbe

Les deux associations ont émis le souhait de collaborer ensemble autour d'un projet d'actions permettant une mixité sociale , une ouverture à la culture et un soutien à la parentalité autour du livre .

Compte rendu du Conseil Municipal du 10/04/2019

Le but est d'utiliser le livre comme un outil de médiation afin de favoriser le lien d'attachement , de soutenir et renforcer le rôle du parent dans l'aide et le développement de son enfant . Aider le parent à avoir confiance en lui même pour exprimer ses émotions , jouer avec son enfant , exploiter , valoriser ses ressources et en développer de nouvelles.

Le conseil après avoir délibéré autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec ces deux associations.

<p style="text-align: center;"><i>Délibération N° 2019-031</i> <i>Demandes de subvention</i></p>
--

Duché d'Uzès : Une demande de subvention d'un montant de 70 euros est sollicitée. . Le conseil après avoir délibéré décide de ne pas accorder de subvention.

Séance levée à 22 h 30